Image not found or type unknown

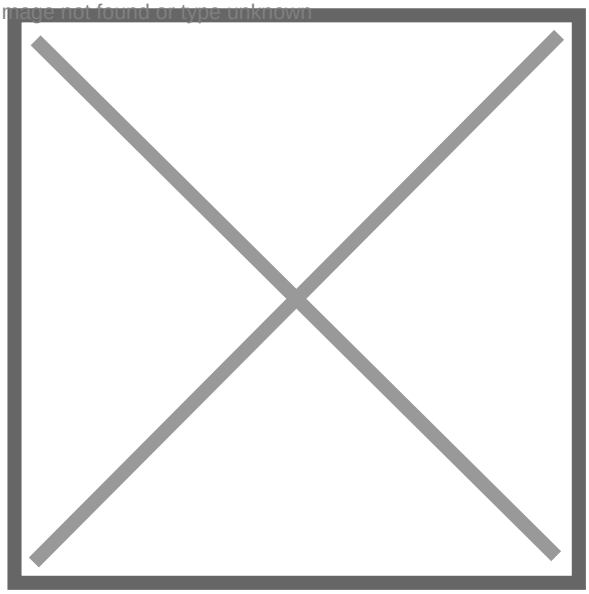

Pas de fiche de paie, salaire en partie non versé

Par **Tatsumiko**, le **20/06/2012** à **00:45**

Bonjour,

Je suis barman depuis Janvier dans un bar de nuit. Je travaille 39,5 h par semaine (de nuit uniquement), déclaré 35h. J'ai signé un CDD de 6mois qui se termine le 30 juin.

Je m'étais accordé avec mon employeur pour recevoir 1300e brut par mois (soit environ 1100e net) + 200 euros au noir. Début février je reçois donc sans problème mon salaire de janvier (chèque de 1100e et mes 200 euros en liquide) ainsi que ma fiche paie.

Mais dès le mois d'après, je suis payé intégralement en liquide et sans fiche de paie. Puis, petit à petit,je suis payé de moins en moins et sans aucune fiche de paie et ce, de plus en plus tard (souvent le 20 du mois d'après). La semaine dernière mon employeur m'a demandé un RIB et il m'a effectué un virement ce mardi au titre de mon salaire du mois de mai. Or je n'ai recu que 1000euros pour ce mois ci alors que j'ai travaillé presque 180 heures au mois de mai... Et toujours aucune fiche de paie.

Mon contrat se termine dans 2 semaines et j'aimerais savoir si j'ai quelque chose à faire valoir au Prud'homme.

Je précise que mon employeur est défavorablement connu de l'inspection du travail suite à un contrôle l'année dernière...

Merci

Par **pat76**, le **20/06/2012** à **18:18**

Bonjour

Pour commencer, vous allez avec votre contrat et vos fiches de paie à l'inspection du travail expliquer la situation.

Votre employeur étant connu défavorablement, les inspecteurs ne seront pas étonné de vous voir.

Quel est le motif du CDD, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise ou contrat saisonnier?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés